

Courriel n°15

----- Message transféré -----

Sujet : Courrier à l'attention de Mme Le Du enquêtrice
public

Date : Mon, 28 Dec 2020 13:27:43 +0000 (UTC)

De : Allanot Jean <jeanallanot@yahoo.fr>

Pour : Maire LE SAINT <mairie.le.saint@gmail.com>

Bonjour,
Veuillez trouver ci joint mon courrier
Cordialement
Jean Allanot

M Jean ALLANOT
1 Guernambigot
56110 Le Saint

Objet : Opposition extension carrière de Le Saint

Le Saint le 21/12/2020

A l'attention de Mme Le Du ,commissaire enquêtrice,

Je suis opposé à l'extension et au renouvellement de la carrière de Guernambigot de la société Pigeon, qui n'a tenue aucune des promesses émises en 2010 :

- Relèvement des murs anti bruits, à la demande des riverains, promis par M Cointo ; je cite « On relèvera le mur et l'agrémenterons de plantations », propos tenus à mon domicile, mais rien n'a été fait.

- La promesse de ne pas faire tourner la scie durant la nuit. Le bruit est incessant, le marteau piqueur (entre 60 et 70 DB), la pelleuse (entre 50 et 60 DB) et j'en passe. La scie fonctionne nuit et jour (42DB à la fenêtre la nuit) et cela jusqu'à 3 à 4 h du matin. La qualité du sommeil, s'il est possible de dormir en est perturbé. Je me suis présenté à plusieurs reprises à la carrière pour demander de stopper cette machine la nuit, mais hélas en vain, me prenant en plus pour un imbécile en me certifiant qu'elle ne fonctionnait pas. M Cointo nous avait pourtant certifié qu'elle ne devait pas fonctionner la nuit....

Nous sommes donc à la merci de toutes les nuisances ; bruit, poussières, dégradation du paysage, ainsi que de la faune et de la flore...Une butte protégeait le village du bruit et la végétation (arbres de plus de 15 m de haut) ainsi que la propagation des poussières. Mais hélas, elle a été détruite au fil des années.

Parlons de la poussière, nocive pour le personnel de la carrière, beaucoup de décès prématurés sont recensés parmi le personnel de la carrière (radon ; radiation dégagé par le granit, poussière..). Je les ai tous connus, peu d'entre eux ont eu la chance de profiter de décès entre leur retraite, car rattrapés par des maladies respiratoires. 4 décès depuis 2009 (personnel âgé entre 55 et 65 ans) et d'autres souffrant de pathologie respiratoire.

La liste est tout de même longue pour une petite entreprise. Je m'étonne donc de ne pas voir dans le dossier présenté, notamment dans le tome 3 page 1.5.2 et 1.5.9, qu'il ni ait aucun contrôle concernant les poussières, le radon, le radium, qui représentent avec certitudes une menace pour les riverains, puisque nous retrouvons ces poussières sur nos maisons, nos véhicules, dans nos potagers, sur notre linge étendu, nous les respirons donc également.

La dégradation de nos biens, des fissures sur les habitations, produites par des tirs de mines. Signalées mais aucun retour des dirigeants, qui l'ont pourtant constaté et malgré une procédure lancée par ma compagnie d'assurance, la carrière n'a même pas daigné répondre aux demandes de celle-ci. J'ai effectué les réparations par mes propres moyens. Chaque tir, non avertis, nous surprend; sursaut, stress, impact direct sur la santé pouvant entraîner des risques cardiaques. De plus, les tirs de mines modifient les veines d'eau dans le sous-sol, modifiant

les sources, ce qui entrainera un tarissement des puits du village, point non reconnu par les dirigeants, qui soutiennent que les tirs de mines n'ont aucun impact; pour rappel, il y a eu une cabine de pelleteuse arrachée à cause d'un tir mal dosé, des cailloux avaient atterri sur la véranda et dans le jardin d'une maison voisine, mais ces incidents n'ont jamais fait état de déclaration...

Il n'y a aucune relation entre la carrière et les riverains, lors de la présentation du dossier en mairie, il avait été demandé à M Macé, si il prévoyait une entrevue avec les riverains. Sa réponse fût s'en attendre : NON, il n'en est pas question!

Destructions, dégradations de la nature et du paysage, ils soutiennent travailler en préservant l'environnement, la faune et la flore, cependant, je pense qu'ils travaillent surtout en préservant leur portefeuille.

Zone humide, recouverte de roche et de débris (parcelles : 281- 280- 2771), ces parcelles étaient des prairies où paissaient vaches et moutons, une source y coulait, c'est ce que l'on appelle une zone humide, lieu protégé par les écologistes, mais pas par les carriers !

Zone humide encore sur le secteur Pen Ar Yun recouverte aussi de roches et de détrit.

Le chemin de randonnée est surplombé par des roches, une véritable épée de Damoclès sur nos têtes.

Le dossier Pigeon est une approximation, les photos de la carrière datent de 2015 et ne sont plus d'actualités (elles ne prennent pas en compte les installations les plus récentes). La carrière est pourtant visible de très loin, cependant sur les photos on trouve en permanence des arbres ou des touffes d'herbes afin d'obstruer la vue, pour masquer la réalité des choses.

Ils citent des entreprises, des agriculteurs, des éleveurs comme étant en activité alors que cela fait parfois plusieurs années qu'il y a eu une cessation d'activité, soit suite à vente soit suite à départ en retraite. Que d'erreurs ?!!!

Et combien de riverains vont quitter le secteur, suites à ces nuisances, Pigeon pourrait racheter leurs habitations? mais cela ne figure pas dans leur projet. Donc nos biens seront invendables ou au mieux perdront de leur valeur foncière.

Que représente la commune de Le Saint d'un point de vue démographique, touristique et culturel?

"Une commune où il fait bon vivre, Une commune où il fait bon vivre proche de la mer au centre de la Bretagne. Ce que j'aime à Le Saint, le cadre de vie, la qualité de la vie, ses chemins creux magnifiques, sa petite école familiale et la facilité relationnelle". (Eléments figurants sur le site internet de la commune)

- Population recensée en 2017: 587 habitants

- Densité 19 habitants /km²

- 25% de la population résident à 1km de la carrière

- Commune fleurit, récompensée par une fleur

- Plusieurs propriétés proches de la carrière, primées à plusieurs reprises pour leurs parcs et jardins fleuris, notamment mon habitation, nous participons ainsi à l'embellissement du village et de la commune.

- Plusieurs gîtes touristiques et chambres d'hôtes (Minez Pempen, Tremen, Bouthiry, Kergustiou, au Bourg)

- Club de randonnées pédestres

- Club de retraités

- Sites et patrimoine religieux

L'extension de la carrière impactera tous ces points, le tourisme en patira et c'est donc l'économie locale qui sera touchée. D'autant plus qu'un plan de financement de revitalisation du bourg vient d'être adopté pour un montant de 1 274 295€. Mettre en place des moyens financiers conséquent pour redynamiser, embellir, faire vivre tout simplement une commune, n'a aucune cohérence si une extension de carrière, permettant la préservation de 2 emplois, vient tout remettre à mal. (éléments relayés par Le Télégramme).

Je termine et j'espère simplement que vous saurez prendre la bonne décision, une carrière de deux employés contre 8 emplois menacés directement et 25% de la population saintoise impactée à moins de 1km.

Cordialement
Mr ALLANOT